

AVIS DE LA MAIRIE

**Les Associations et Sociétés de Modane désirant obtenir une subvention de la Commune sont priées de faire parvenir leur demande à l'hôtel de ville de Modane avant le
15 FEV. 2010
..... dernier délai.**

Un exemplaire du formulaire à compléter est à leur disposition au Secrétariat de la Mairie de Modane.

A Modane le 26 janvier 2010

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.